

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale  
25 avril 2019  
Français  
Original : anglais

**Troisième session**

New York, 29 avril-10 mai 2019

**Rapport national présenté en application  
des mesures n<sup>os</sup> 5, 20 et 21 du Document final  
de la Conférence des Parties chargée  
d'examiner le Traité sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2010**

**Rapport présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord**

**Introduction**

Le présent document est une ébauche que nous communiquons à un large public pour recueillir des commentaires sur ce que nous faisons bien et ce que nous pourrions faire différemment. Nous produirons ensuite une version finale du rapport pour la Conférence d'examen de l'année prochaine.

Le présent rapport souligne notre engagement à atteindre notre objectif à long terme, celui d'un monde sans armes nucléaires, en mettant en évidence les efforts que nous avons déployés en matière de désarmement, de vérification et de garanties. Nous sommes fermement convaincus que le meilleur moyen de parvenir à cet objectif est le désarmement nucléaire progressif, négocié selon une approche par étapes dans les cadres internationaux existants, en tenant compte des risques actuels et futurs pour la sécurité. Le Traité sur la non-prolifération a connu un grand succès parce qu'il a répondu aux préoccupations des États non dotés d'armes nucléaires tout en tenant compte des conditions de sécurité dans lesquelles les États dotés d'armes nucléaires possèdent des armes nucléaires.

Le Royaume-Uni a déjà considérablement réduit son arsenal nucléaire. Nous pensons que l'élaboration de mesures efficaces de vérification du désarmement nucléaire sera essentielle pour atteindre les objectifs de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Le Royaume-Uni estime qu'un accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel constitue la norme universelle en matière de vérification et nous appuyons les efforts poursuivis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour renforcer le système international de garanties dans le monde.

Le Royaume-Uni défend depuis longtemps les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et continuera de le faire. Nous appuyons la Conférence



internationale de l'AIEA sur les changements climatiques et le rôle de l'électronucléaire qui se tiendra en octobre 2019, ainsi que le programme de coopération technique. Ce dernier apporte le soutien nécessaire pour permettre aux pays d'utiliser les technologies nucléaires dans de bonnes conditions de sûreté, de sécurité et d'efficacité. Le présent rapport met en lumière nos nombreuses contributions financières et concrètes à l'industrie nucléaire civile, qui sera l'un de nos domaines d'action prioritaires jusqu'à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération l'année prochaine.

Dans la perspective de 2020 et de la célébration du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, nous tenons à souligner le succès notable de ce dernier, qui demeure la pierre angulaire de la sécurité internationale et doit être défendu pour améliorer la sécurité de tous.

### **Cadre du présent rapport**

Comme le prévoit le Plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2010, le gouvernement britannique s'emploie à mettre en œuvre la mesure n° 5, qui vise à « [a]méliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle », et à rendre compte à la session de 2019 du Comité préparatoire de l'application de ladite mesure et d'autres initiatives, conformément aux mesures n°s 20 et 21. Aux termes de la mesure n° 21, « [e]n tant que mesure de confiance, tous les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à adopter dans les meilleurs délais un formulaire unique de notification et à déterminer la périodicité appropriée pour sa présentation afin de fournir à titre volontaire des informations de référence, sans compromettre la sécurité nationale ». Nos rapports nationaux sont structurés selon des catégories thématiques communes, dans lesquelles figurent les informations pertinentes, et portent sur chacun des trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous encourageons tous les États parties à établir des rapports similaires, conformément à la mesure n° 20.

## **Section I : Communication d'informations sur les mesures nationales relatives au désarmement**

### **i. Politiques, doctrines et mesures de sécurité nationale relatives aux armes nucléaires**

#### *Explication de la doctrine nucléaire britannique*

La force de dissuasion nucléaire britannique a une fin politique et non guerrière. Seul le Premier Ministre peut autoriser le lancement d'armes nucléaires, ce qui garantit un strict contrôle civil et politique. La politique de dissuasion nucléaire relève du *Cabinet Office* et est mise en œuvre par le Ministère de la défense.

En 2010, le gouvernement britannique s'est engagé à mener un examen de défense et de sécurité tous les cinq ans afin de s'assurer que notre politique reste adaptée à son objectif. L'examen stratégique de défense et de sécurité (SDSR) de 2015<sup>1</sup>, qui s'appuie sur le livre blanc de 2006 intitulé « The Future of the UK's Nuclear Deterrent »<sup>2</sup>, définit notre politique publique en matière de dissuasion nucléaire, nos capacités et la composition de nos forces.

<sup>1</sup> [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/555607/2015\\_Strategic\\_Defence\\_and\\_Security\\_Review.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/555607/2015_Strategic_Defence_and_Security_Review.pdf).

<sup>2</sup> [www.gov.uk/government/publications/the-future-of-the-united-kingdoms-nuclear-deterrent-defence-white-paper-2006-cm-6994](http://www.gov.uk/government/publications/the-future-of-the-united-kingdoms-nuclear-deterrent-defence-white-paper-2006-cm-6994).

*Pourquoi disposons-nous d'une force de dissuasion nucléaire ?*

La force de dissuasion nucléaire indépendante du Royaume-Uni reste essentielle pour notre sécurité aujourd'hui et le restera aussi longtemps que la situation mondiale n'aura pas évolué. D'autres États possèdent encore un arsenal nucléaire important et le risque de prolifération des armes nucléaires persiste. Les évolutions récentes de la situation internationale sur le plan de la sécurité nous rappellent qu'il existe toujours un risque que des États utilisent leur capacité nucléaire pour menacer notre pays ou nos intérêts vitaux. L'existence d'États qui prononcent des discours provocateurs dans le domaine nucléaire, s'appuient sur une doctrine qui encourage l'utilisation des armes nucléaires et mettent au point de nouveaux vecteurs conçus pour compromettre la stabilité stratégique nous rappelle constamment que notre force de dissuasion nucléaire indépendante demeure essentielle pour écarter les menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité de notre pays et de nos alliés.

Le Royaume-Uni réexamine constamment sa position nucléaire en fonction de la situation internationale sur le plan de la sécurité et des actions de ses adversaires potentiels.

*Dissuasion « minimale crédible »*

Nous sommes déterminés à ne conserver que le minimum de puissance destructrice nécessaire pour dissuader tout agresseur. Pour ce faire, nous devons veiller à ce que notre force de dissuasion ne soit pas exposée aux actions préventives d'adversaires potentiels. Après examen des autres solutions possibles, notre évaluation reste la suivante : nous avons besoin de quatre sous-marins pour garantir qu'au moins un d'entre eux sera toujours en mer sans être détecté, ce qui assure une « dissuasion permanente en mer ». Cette situation nous donne une capacité de riposte pour dissuader un État qui envisage d'utiliser sa capacité nucléaire pour nous menacer, tenter de limiter notre pouvoir de décision en cas de crise ou soutenir le terrorisme nucléaire.

Dans le cadre de l'opération Relentless, des sous-marins de la classe Vanguard ne transportant pas plus de 40 têtes nucléaires et huit missiles balistiques Trident opérationnels patrouillent continuellement en mer. Il s'agit du plus petit nombre de têtes militaires depuis les années 1960, époque où nous avons commencé à utiliser des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

En 2016, un débat sur le principe de la dissuasion permanente en mer a eu lieu à la Chambre des communes. Les députés ont voté pour le remplacement des quatre sous-marins nécessaires au maintien du dispositif actuel à une large majorité (472 voix contre 117). Il ne s'agit pas de renforcer nos capacités et ce vote ne change rien au rôle des armes nucléaires dans notre doctrine de sécurité. Les sous-marins de la classe Dreadnought devraient entrer en service au début des années 2030.

Nous sommes le seul État doté d'armes nucléaires à avoir réduit notre capacité de dissuasion à un seul dispositif et notre force de dissuasion nucléaire minimale crédible est une réponse responsable à la menace actuelle et prévisible qui pèse sur la sécurité internationale.

*Politique opérationnelle*

Le Royaume-Uni a toujours affirmé qu'il n'envisageait d'utiliser l'arme nucléaire que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, notamment pour la défense de ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Afin de ne pas faciliter les calculs d'un agresseur potentiel, nous restons délibérément vagues quant au moment, aux modalités et à l'importance de cette utilisation.

Comme l'expose le SDSR de 2015, le Royaume-Uni a réaffirmé qu'il n'utiliserait pas d'armes nucléaires ni ne menacerait d'en utiliser contre un État non doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité sur la non-prolifération. En offrant cette garantie, nous insistons sur la nécessité d'une adhésion universelle au Traité et soulignons que cette garantie ne s'appliquerait pas à un État qui commettrait une violation caractérisée de ses obligations en matière de non-prolifération. Il n'y a pour l'instant aucune menace directe contre le Royaume-Uni ou ses intérêts vitaux de la part d'États mettant au point des armes de destruction massive, par exemple des armes chimiques et biologiques, mais nous nous réservons le droit de revenir sur cette garantie en cas de menace d'emploi, de mise au point et de prolifération futures de telles armes.

Les armes nucléaires britanniques ne sont pas à un haut stade d'alerte (le préavis de tir du sous-marin patrouilleur est habituellement de plusieurs jours) et, depuis 1994, les missiles n'ont jamais été dirigés contre un État. Le Royaume-Uni estime que ce sont ses moyens d'intervention en toutes circonstances, et non sa capacité d'intervention rapide, qui empêchent toute attaque nucléaire contre ses intérêts vitaux.

Nous accordons une priorité absolue à la sécurité et à la sûreté de nos armes nucléaires, conformément aux obligations qui nous incombent au titre des accords de non-prolifération. La force de dissuasion nucléaire britannique dispose de plusieurs garanties techniques et administratives afin d'empêcher tout lancement non autorisé de ses missiles Trident.

## **ii. Armes nucléaires, maîtrise des armements nucléaires (y compris le désarmement nucléaire) et vérification**

### *Désarmement nucléaire*

Le Royaume-Uni reste attaché à l'objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que le meilleur moyen de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires est le désarmement nucléaire progressif, négocié selon une approche par étapes dans les cadres internationaux existants. À l'échelle mondiale, le désarmement est en marche. Au total, le nombre d'armes nucléaires dans le monde a diminué de près des trois quarts depuis le pic du milieu des années 1980.

Seule une approche consensuelle tenant compte du contexte plus large de la sécurité mondiale permettra d'obtenir des résultats fructueux. Ce n'est qu'en instaurant la confiance mutuelle nécessaire entre les États et en mettant en place l'architecture internationale indispensable pour pouvoir créer les conditions d'un désarmement plus poussé que nous pourrions progresser de manière réaliste et efficace vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Royaume-Uni, en tant qu'État doté d'armes nucléaires et responsable, a adopté une approche par étapes du désarmement nucléaire, conformément au Traité sur la non-prolifération et à ses autres engagements conventionnels. Nous restons fermement attachés au Traité, nous œuvrons pour que la Conférence d'examen de 2020 soit un succès et nous continuons d'agir en faveur d'une pleine universalisation du Traité. Nous continuons également de faire campagne pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et pour l'ouverture et la conclusion rapide de négociations à la Conférence du désarmement en vue de rédiger un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

### *Arsenal britannique*

Nous avons considérablement réduit notre arsenal nucléaire. À la fin des années 1970, lorsque les stocks étaient au plus haut, le Royaume-Uni avait plus de 400 têtes de missiles de cinq types différents en service. Depuis cette période, nous avons unilatéralement réduit notre stock de têtes nucléaires de plus de moitié, comme l'explique le SDSR de 2015. Aujourd'hui, nous possédons moins de 225 têtes militaires, toutes du même type. Nous nous sommes engagés à ramener notre arsenal à 180 têtes de missiles au maximum d'ici au milieu des années 2020 et nous avons atteint notre objectif de réduire le nombre de têtes militaires en service à 120 au maximum. Depuis 2010, nous avons ramené le nombre de têtes de missiles par sous-marin en patrouille de 48 à 40 et le nombre de missiles opérationnels sur chaque sous-marin de 12 à 8 au maximum.

### *Vérification*

L'élaboration de mesures efficaces de vérification du désarmement nucléaire et un accord sur ces mesures seront essentiels pour atteindre les objectifs de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Tous les États, qu'ils soient ou non dotés de l'arme nucléaire, devront avoir la certitude que les États ayant acquis l'arme nucléaire ont démantelé toutes leurs têtes de missiles d'une manière qui renforce notre sécurité et n'augmente pas le risque de prolifération nucléaire par inadvertance. Au-delà du démantèlement individuel des têtes de missiles, nous devons déterminer quelles procédures de contrôle et de vérification peuvent être nécessaires sur les sites nucléaires et militaires d'un État pour garantir que le désarmement nucléaire a eu lieu de manière irréversible. Pour l'élaboration de ces mesures de vérification, le Royaume-Uni attache une grande importance à la participation des États non dotés d'armes nucléaires et à la transparence, tout en respectant ses engagements en matière de non-prolifération, de sûreté et de sécurité.

Depuis notre précédent rapport, établi pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2015, le Royaume-Uni a continué de jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de mécanismes de vérification du désarmement nucléaire sur la scène internationale. L'Initiative du Royaume-Uni et de la Norvège, lancée en 2007, a été le tout premier partenariat technique entre un État doté d'armes nucléaires et un État non doté d'armes nucléaires dans ce domaine. En 2015, s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre de cette initiative, le Royaume-Uni a établi le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire avec la Norvège, la Suède et les États-Unis. En 2017, le tout premier exercice multilatéral de vérification du désarmement a été mené dans ce cadre sur la base aérienne de Honington (Royaume-Uni). Baptisé LETTERPRESS, cet exercice s'est déroulé dans les anciennes installations de stockage d'armes nucléaires de Honington, ce qui a rendu les activités de vérification plus réalistes. LETTERPRESS a permis de mettre en pratique des techniques et des procédures dans le cadre d'un scénario réel simulé et d'étudier les problèmes liés au contrôle et à la vérification des déclarations qui pourraient être exigées par de futurs traités. L'exercice s'est déroulé dans le strict respect des obligations de tous les participants en matière de non-prolifération. Dans le cadre du Partenariat, un rapport a été produit pour la session de 2019 du Comité préparatoire. Il résume les travaux menés jusqu'à ce jour, y compris les enseignements tirés de LETTERPRESS, et nous souhaitons continuer de présenter les résultats de notre partenariat à la communauté internationale.

Le Royaume-Uni a également conclu un partenariat bilatéral avec la Suède en 2016 pour étudier des aspects particuliers de la vérification relative à la maîtrise des armements nucléaires, notamment l'identification des explosifs et les exigences applicables aux installations de vérification.

Le Royaume-Uni joue un rôle actif au sein du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire (IPNDV) depuis sa création en 2015. L'IPNDV est une initiative qui réunit un large éventail de pays et a pour but de comprendre et de résoudre les problèmes liés à la vérification du désarmement nucléaire. Au cours des quatre dernières années, le Royaume-Uni a apporté sa contribution en présidant les groupes de travail du Partenariat qui sont chargés des objectifs de vérification et de la vérification des déclarations relatives aux armes nucléaires, ainsi qu'en participant à tous les autres groupes de travail.

En décembre 2016, le Royaume-Uni, avec d'autres pays, a contribué à la création du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire des Nations Unies. Depuis lors, il a joué un rôle actif dans les discussions du Groupe concernant le rôle de la vérification dans la progression du désarmement et nous attendons avec intérêt la publication du rapport du Groupe dans un avenir proche.

Tous les exemples de coopération internationale présentés ci-dessus montrent comment les États non dotés d'armes nucléaires peuvent jouer un rôle important dans la vérification du désarmement nucléaire sans violer les obligations qui incombent à tous les États en matière de non-prolifération. Nos collaborations relatives à la vérification se sont intensifiées et ont notamment eu pour thème commun la mesure dans laquelle les États non dotés d'armes nucléaires ont pu jouer un rôle presque complet dans ce domaine en examinant le problème sous l'angle de la vérification des matières nucléaires et des explosifs.

Depuis plus de 10 ans, le Royaume-Uni coopère avec les États-Unis sur des études relatives au contrôle et à la vérification dans le cadre d'un partenariat bilatéral actif. Notre programme conjoint de coopération technique nous permet de mettre à profit notre savoir-faire en matière de politiques, de techniques et de programmes pour définir et évaluer des stratégies ciblées de réduction et de contrôle transparents des têtes nucléaires, des matières fissiles et des installations y afférentes, dans l'optique d'initiatives potentielles de désarmement et de non-prolifération. Dans ce cadre, des experts techniques mènent des activités et communiquent des informations en vue de cerner et de résoudre les principales difficultés que posent le contrôle et la vérification, en s'efforçant d'intégrer les différentes approches possibles en matière de contrôle et de transparence pour la maîtrise des armements.

Le Royaume-Uni estime qu'il importe de communiquer les résultats d'initiatives de vérification comme le Partenariat quadripartite et l'IPNDV pour faire preuve de transparence et pour améliorer la compréhension et renforcer les capacités concernant la vérification du désarmement nucléaire dans le monde. Nous avons participé aux manifestations parallèles organisées par ces initiatives en marge des sessions du Comité préparatoire pour informer toute la communauté internationale de nos progrès. En décembre 2018, nous avons également organisé une visite à la base aérienne de Honington pour montrer aux participants de l'IPNDV les installations de stockage représentatives qui ont été utilisées pendant l'exercice LETTERPRESS et permettre au Partenariat quadripartite de présenter les enseignements qui ont été tirés de l'exercice.

### **iii. Mesures de transparence et de confiance**

Comme il est expliqué plus haut, Le Royaume-Uni a volontairement fait figurer le nombre maximal de têtes de missiles de son arsenal et le nombre de têtes de missiles en service dans le SDSR et dans d'autres documents.

*Processus P5*

Les cinq États dotés de l'arme nucléaire qui sont reconnus par le Traité sur la non-prolifération ont une responsabilité particulière dans le maintien de la force du Traité. Leur dialogue sur les questions relatives au Traité, connu sous le nom de processus P5, montre leur détermination à collaborer pour instaurer un climat de confiance sur ces questions, ce qui, nous en sommes convaincus, nous permettra de progresser vers notre objectif commun, celui d'un monde sans armes nucléaires.

Le Royaume-Uni a lancé le Processus P5 en 2009 et y joue un rôle actif depuis lors. Dans le cadre de ce processus, les États dotés d'armes nucléaires organisent des réunions au niveau des hauts fonctionnaires et au niveau opérationnel afin de renforcer le dialogue collectif sur la stabilité stratégique et de faire progresser le désarmement. Le Royaume-Uni accueillera la prochaine conférence des cinq États dotés de l'arme nucléaire à Londres, avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2020.

Les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont publié plusieurs déclarations communes sur des questions liées au Traité, par exemple des déclarations faites pendant les sessions de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans lesquelles ils ont réaffirmé leur attachement au Traité et leur soutien à des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et leur volonté d'ouvrir de telles négociations. En juin 2018, les Ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Russie ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé l'engagement des trois États dépositaires à l'égard du Traité sur la non-prolifération, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature, et leur détermination à collaborer pour assurer le succès de la Conférence d'examen de 2020.

*Accords internationaux*

Comme le mentionne le rapport que le pays a présenté pour la Conférence d'examen de 2015, le Royaume-Uni a signé plusieurs accords bilatéraux avec les autres États dotés d'armes nucléaires à titre de mesures de confiance. Parmi ces accords, on peut citer l'accord conclu entre le Royaume-Uni et l'URSS en 1977 pour prévenir une guerre nucléaire accidentelle, sur la base d'un accord conclu en 1967 pour établir un lien de communication direct entre le Premier Ministre britannique et le Kremlin.

Plus récemment, le Royaume-Uni a signé le Traité Teutatès avec la France en 2010. Aux termes de ce traité, le Royaume-Uni et la France sont convenus de construire et d'exploiter conjointement des installations radiographiques et hydrodynamiques destinées à l'exécution d'essais, en réaffirmant leurs droits et obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que les engagements pris par ces deux pays au titre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il a été convenu que, dans le cadre du Traité Teutatès, le Royaume-Uni et la France coopéreraient et échangeraient des informations sur la sûreté et la sécurité des armes nucléaires, la situation pour la garantie des armes et la lutte contre le terrorisme nucléaire ou radiologique.

*Échanges avec la société civile*

Nous dialoguons régulièrement avec des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités et États afin de chercher des domaines dans lesquels il est possible d'accomplir des progrès qui favorisent l'instauration de la confiance nécessaire pour améliorer la sécurité internationale et créer les conditions propices à un désarmement à terme. Des fonctionnaires britanniques participent fréquemment à

des conférences, à des ateliers et à des réunions pour sensibiliser le public et lui faire mieux comprendre la politique gouvernementale, et le pays favorise activement les possibilités d'échanges lorsqu'il les juge constructives et croit que des progrès peuvent être accomplis.

Dans le cadre du Fonds du programme britannique de lutte contre la prolifération, nous soutenons le travail de plusieurs ONG qui œuvrent à l'amélioration du dispositif mondial de non-prolifération. Depuis 2015, nous avons financé des programmes visant à mieux faire comprendre les garanties nucléaires en Afrique et en Extrême-Orient, ce qui permettra à davantage de pays de signer un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel avec l'AIEA. L'an dernier, nous avons également financé un projet qui facilite le contrôle des activités d'extraction de l'uranium, en veillant à ce que les garanties essentielles soient instituées à la source. Ce fonds nous a également donné les moyens d'accueillir une réunion plénière de l'IPNDV à Londres en 2018 et de financer des travaux plus larges sur des questions de désarmement, qui ont été menés par divers groupes de réflexion et ONG. Le succès continu de ces projets montre clairement que le Royaume-Uni a collaboré efficacement avec des ONG pour soutenir les efforts de désarmement et de non-prolifération de la communauté internationale.

Le Fonds finance également en partie des manifestations organisées à Wilton Park, organe exécutif à but non lucratif du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth. Notre atelier annuel sur la non-prolifération nucléaire qui se tient à Wilton Park permet à des experts d'intervenir librement, sur un pied d'égalité et dans un environnement neutre. Nous avons également organisé deux manifestations sur la vérification à Wilton Park au cours de l'année écoulée. La première avait pour but de définir les modalités de fonctionnement du Groupe d'experts gouvernementaux et, en janvier de cette année, notre deuxième manifestation a été consacrée à l'examen du rapport du Groupe d'experts et à la voie à suivre proposée. Toutes ces manifestations favorisent une discussion franche, spécifique et dynamique entre les États et la société civile.

#### **iv. Autres questions connexes**

##### *Conférence du désarmement*

Le Royaume-Uni participe activement à la Conférence du désarmement. Le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de la Conférence du désarmement est le principal représentant diplomatique du Royaume-Uni auprès de la Conférence du désarmement à Genève et a rang d'ambassadeur.

En 2016, le Royaume-Uni a présenté un projet de proposition de programme de travail et de groupe de travail correspondant. Ce projet portait notamment sur les questions relatives au traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et a obtenu un appui quasi universel, mais a été bloqué. Le Royaume-Uni a appuyé la création des cinq organes subsidiaires en 2018, dont quatre ont adopté des rapports par consensus. Pendant la présidence qu'il a exercée en 2019, le Royaume-Uni a déposé un projet de décision qui aurait fait avancer ces travaux et aurait permis à la Conférence du désarmement de se rapprocher de la définition de mandats de négociation sur les quatre principaux points de son ordre du jour. La décision a été fortement soutenue par la plupart des membres, mais a été bloquée par un petit nombre d'États. Nous poursuivrons nos efforts pour que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux.



*Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires*

Le Royaume-Uni a instauré dès 1995 un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En 1998, le pays a été le premier État doté d'armes nucléaires à déclarer la taille totale de ses stocks de matières fissiles et à soumettre volontairement au régime des garanties internationales toutes les matières fissiles qui n'étaient plus nécessaires à sa défense. Ces matières pouvaient donc faire l'objet d'une inspection de l'AIEA jusqu'à ce jour. Depuis cette période, toutes les activités d'enrichissement et de retraitement qui sont menées au Royaume-Uni s'effectuent dans le cadre du régime international de garanties.

Par le Plan d'action de 2010, nous avons pris l'engagement de commencer à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires à la Conférence du désarmement. Le Royaume-Uni continue aujourd'hui de militer en faveur de négociations sur ce traité dans le cadre de cette conférence.

Le pays a joué un rôle actif dans deux séries de réunions d'experts consensuelles qui étaient présidées par le Canada et étaient destinées à approfondir le dialogue sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Il s'agit des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur l'élaboration d'un tel traité, tenues en 2014 et en 2015, et celles du Groupe d'experts de haut niveau, tenues en 2017 et en 2018. Ces réunions ont permis de cerner les questions sur lesquelles les futurs négociateurs devront se concentrer et les points dont ils devront tenir compte. En outre, le Groupe d'experts de haut niveau a examiné en détail les aspects institutionnels d'un futur traité pour la première fois.

Nous continuons d'appuyer l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de coopérer activement avec d'autres États, y compris des États dotés de l'arme nucléaire, pour trouver des moyens de progresser. Nous avons exprimé cette position devant le Conseil de sécurité de l'ONU, la Conférence du désarmement, le comité préparatoire de la Conférence d'examen et la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

*Traité d'interdiction complète des essais nucléaires*

Depuis 1991, le Royaume-Uni observe un moratoire volontaire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et avons été parmi les premiers à le signer le jour de son ouverture à la signature en 1996. Le Royaume-Uni a achevé la procédure de ratification le 6 avril 1998.

Le Gouvernement du Royaume-Uni considère que l'entrée en vigueur du Traité fait partie de la stratégie progressive de non-prolifération et de désarmement nucléaire et continue de plaider en faveur de son entrée en vigueur, notamment en engageant régulièrement les États visés à l'annexe II à signer et à ratifier le Traité. Le Ministre pour l'Asie-Pacifique a réaffirmé le soutien du Royaume-Uni au Traité lors de la réunion d'information thématique de haut niveau sur la non-prolifération des armes de destruction massive organisée par le Conseil de sécurité en janvier 2018. Nous nous félicitons de la ratification du Traité par l'Eswatini et le Myanmar en 2016, la Thaïlande en 2018 et le Zimbabwe en 2019, ainsi que de la signature du Traité par les Tuvalu en 2018.

Depuis le dernier rapport présenté par le Royaume-Uni à la Conférence d'examen en 2015, nous n'avons cessé de souligner l'importance du Traité, notamment dans nos déclarations à la Première Commission de l'Assemblée générale et dans le cadre du soutien apporté par le Royaume-Uni au processus prévu à l'Article XIV et à la déclaration biennale des Amis du Traité. Le Royaume-Uni est, après les États-Unis, l'un des principaux bailleurs de fonds à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avec une contribution annuelle d'un montant de 4,5 millions de livres sterling. Celle-ci couvre notamment le projet pilote de l'Organisation qui vise à financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions techniques qu'elle organise.

Nous apportons également un large soutien technique, pratique et politique à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En 2018, nous avons accueilli le vingt-quatrième atelier sur les inspections sur place tenu par l'Organisation au Centre national d'océanographie de Southampton. Les participants à l'atelier ont envisagé d'organiser une inspection sur place dans les zones pour lesquelles on ne disposait que de rares, voire d'aucun, enseignements tirés des essais d'armes nucléaires, dans les milieux difficiles et dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, comme en haute mer.

Outre les conférences « Sciences et techniques » de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Royaume-Uni a soutenu les colloques « Science et diplomatie » et notamment organisé le dernier en date en 2018. Robin Grimes, Conseiller scientifique en chef du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, a dirigé la délégation du Royaume-Uni et pris la parole lors du débat d'experts.

#### *La diplomatie scientifique au service de la paix et de la sécurité*

Nous participons au Groupe de personnalités éminentes de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'intermédiaire de nos représentants, Lord Browne of Ladyton et Susan le Jeune d'Allegeershecque. En outre, nous soutenons activement les Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont nous avons signé la déclaration en 2018.

Le Royaume-Uni gère le Centre national de données du Royaume-Uni et le réseau de sismomètres d'Eskdalemuir, et héberge 11 stations de surveillance dans le pays, ainsi qu'à Sainte-Hélène, à Tristan da Cunha, à Ascension, aux Bermudes et sur le Territoire britannique de l'océan Indien. Ces stations de surveillance comprennent :

- Quatre stations de surveillance des infrasons
- Trois stations hydroacoustiques
- Trois stations de surveillance des radionucléides
- Une station du réseau auxiliaire de surveillance sismologique
- Un laboratoire de radionucléides, qui est l'un des 16 laboratoires fournissant un appui analytique au Système de surveillance international.

Des travaux de recherche continus, menés notamment par l'équipe d'analyse sismologique de l'Atomic Weapons Establishment dans un certain nombre de domaines, viennent compléter ce dispositif.

Le Royaume-Uni participe activement aux travaux des groupes de travail A et B de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à Vienne où, par exemple, l'un de nos experts est coanimateur du projet de manuel opérationnel des inspections sur place et un autre préside le Groupe d'experts sur les techniques de forme d'onde. Des experts de l'Atomic Weapons Establishment, du milieu

universitaire et du secteur d'activité participent au troisième cycle de formation aux inspections sur place. Depuis plus de dix ans, nous finançons une chaire du Royaume-Uni au groupe consultatif du financement. Nos activités permettent à l'Organisation de disposer des fonds et du temps nécessaires pour établir et maintenir un régime de surveillance efficace.

## **Section II : Rapports sur les mesures nationales relatives à la non-prolifération**

### **i. Garanties**

Toutes les matières nucléaires civiles au Royaume-Uni sont soumises au contrôle de sécurité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) (règlement n° 302/2005 de la Commission européenne) et aux dispositions des accords de garanties tripartites conclus entre le Royaume-Uni, Euratom et l'AIEA (accord de soumission volontaire et protocole additionnel), jusqu'à ce que le contrôle de sécurité d'Euratom ne s'applique plus. En effet, le Royaume-Uni a annoncé son intention de se retirer d'Euratom en même temps qu'il se retirera de l'Union européenne.

Lorsque le contrôle de sécurité d'Euratom ne s'appliquera plus au Royaume-Uni, toutes les matières nucléaires civiles présentes dans le pays seront soumises aux nouveaux accords de garanties bilatéraux conclus entre le Royaume-Uni et l'AIEA (accord de soumission volontaire et protocole additionnel) et à un nouveau régime national de garanties, que l'Office for Nuclear Regulation sera chargé de réglementer et d'appliquer.

Les obligations en matière de contrôle de sécurité d'Euratom découlent du chapitre VII (art. 77 à 85) du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique<sup>3</sup>, dans lequel il est demandé à la Commission européenne, entre autres, de s'assurer que les matières nucléaires ne sont pas détournées des usages auxquels leurs utilisateurs ont déclaré les destiner. À cette fin :

- Tous les exploitants des installations nucléaires doivent fournir à la Commission les caractéristiques techniques fondamentales décrivant l'emplacement de ces installations et les activités envisagées ;
- Les exploitants doivent établir des relevés comptables des matières nucléaires et présenter des rapports à ce sujet ;
- La Commission inspecte les installations et examine les relevés ;
- La Commission prononce des sanctions en cas d'infraction aux obligations en matière de contrôle de sécurité stipulées dans le Traité. Ces sanctions peuvent aller de la publication d'un avertissement écrit au retrait des matières nucléaires concernées.

Les diverses obligations en matière de rapports sont énoncées en détail dans le Règlement (Euratom) 302/05 de la Commission européenne<sup>4</sup>. Le contrôle de sécurité d'Euratom ne s'applique pas aux matières nucléaires destinées à la défense nationale.

Lorsque le contrôle de sécurité d'Euratom ne s'appliquera plus, les obligations du Royaume-Uni en matière de comptabilité, d'établissement de rapport et de vérification des matières nucléaires civiles découleront des accords de garanties

<sup>3</sup> <http://eur-lex.europa.eu/en/treaties/dat/12006A/12006A.htm>.

<sup>4</sup> [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2005/l\\_054/l\\_05420050228en00010070.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2005/l_054/l_05420050228en00010070.pdf).

bilatéraux conclus avec l'AIEA, ainsi que des règlements intitulés *Nuclear Safeguards (Fissionable Material and Relevant International Agreements) (EU Exit) Regulations 2019* et *Nuclear Safeguards (EU Exit) Regulations 2019*, qui ont été adoptés en vertu des pouvoirs conférés par la loi sur les contrôles de sécurité nucléaire de 2018 et la loi sur l'énergie de 2013 (telle que modifiée). L'Office for Nuclear Regulation sera chargé de réglementer et d'appliquer les garanties au Royaume-Uni lorsque le contrôle de sécurité d'Euratom ne s'appliquera plus au pays.

L'Office for Nuclear Regulation s'assurera, ainsi que l'AIEA, que les matières nucléaires ne sont pas détournées des usages auxquels leurs utilisateurs ont déclaré les destiner. À cette fin :

- Tous les exploitants des installations nucléaires doivent fournir à l'Office for Nuclear Regulation les caractéristiques techniques fondamentales décrivant l'emplacement de ces installations et les activités envisagées ;
- Les exploitants doivent établir des relevés comptables des matières nucléaires et présenter des rapports à ce sujet ;
- L'Office for Nuclear Regulation inspecte les installations et examine les relevés ;
- L'Office for Nuclear Regulation est habilité à poursuivre les exploitants en cas d'infraction à certaines dispositions du règlement intitulé *Nuclear Safeguards (EU Exit) Regulations 2019*, relatives à l'exécution des obligations internationales.

Les diverses obligations en matière de comptabilité, d'établissement de rapport et de vérification sont énoncées en détail dans le règlement intitulé *Nuclear Safeguards (EU Exit) Regulations 2019*. Les dispositions relatives aux garanties ne s'appliquent pas aux matières nucléaires destinées à la défense nationale.

#### *Accord de soumission volontaire*

L'Accord de soumission volontaire, conclu entre le Royaume-Uni, l'AIEA et Euratom, est entré en vigueur en 1978<sup>5</sup>. Après avoir annoncé son intention de quitter Euratom, le Royaume-Uni a signé un nouvel accord bilatéral de garanties (accord de soumission volontaire) avec l'AIEA le 7 juin 2018. Ces deux accords de garanties prévoient l'application des garanties à toute matière ou produit fissile spécial présent dans les installations du Royaume-Uni, sauf pour des raisons de sécurité nationale. Les relevés comptables de toutes les matières nucléaires civiles se trouvant dans les installations sont fournis à l'AIEA par Euratom, en vertu des accords trilatéraux, et par l'Office of Nuclear Regulation, en vertu des accords bilatéraux. Les deux accords habilite l'AIEA à soumettre toute installation, ou toute partie de celle-ci, à une inspection. L'AIEA a ainsi décidé de soumettre à une inspection certains stocks de plutonium se trouvant à Sellafield et des usines d'enrichissement par centrifugation gazeuse à Capenhurst. Les deux accords autorisent le Royaume-Uni à exclure du champ d'application de l'accord des installations ou des matières nucléaires, pour des raisons de sécurité nationale. Dans son document de réflexion stratégique de 1998, le Royaume-Uni est toutefois convenu, qu'à l'avenir, tout retrait du régime de garanties serait limité à de faibles quantités de matières nucléaires non explosives et il s'est engagé à publier toute information à cet égard<sup>6</sup>.

Depuis 1986, le Royaume-Uni publie chaque année des informations sur ses stocks de plutonium civil. En 1997, il s'est engagé, ainsi que l'Allemagne, la Belgique, la Chine, les États-Unis, la France, le Japon, la Russie et la Suisse, à publier

<sup>5</sup> <http://www.iaea.org/Publications/Documents/Infcircs/Others/infcirc263.pdf>.

<sup>6</sup> <http://www.hse.gov.uk/nuclear/safeguards/withdrawals.htm>.

des chiffres annuels sur les stocks nationaux de plutonium civil pour renforcer la transparence et la confiance du public. À partir de 1998, il a étendu cet engagement de transparence à l'uranium hautement enrichi et à l'uranium appauvri, naturel et faiblement enrichi dans le cycle nucléaire civil. Les chiffres publiés pour 2017, qui sont également les plus récents, peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.onr.org.uk/safeguards/civilplut16.htm>.

#### *Protocole additionnel*

Le Protocole additionnel<sup>7</sup> à l'Accord trilatéral de soumission volontaire et à l'Accord bilatéral de soumission volontaire du Royaume-Uni (qui seront entérinés lorsque le contrôle de sécurité d'Euratome ne s'appliquera plus) se fonde sur l'accord modèle (INFCIRC/540 corr.) et contient des mesures visant à atteindre les principaux objectifs des protocoles additionnels, à savoir renforcer la capacité de l'AIEA de détecter des matières et activités nucléaires non déclarées dans les États non dotés d'armes nucléaires ou accroître l'efficacité des garanties de l'AIEA. En conséquence, des informations, de même que la manière d'y accéder, sont fournies sur toutes les activités visées par le Protocole qui sont menées en collaboration avec un État non doté d'armes nucléaires ou sont susceptibles de se rapporter de toute autre manière à un tel État, ou lorsque les informations ainsi fournies renforceraient l'efficacité et l'efficacité des garanties de l'AIEA au Royaume-Uni.

#### *Renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique*

Le Royaume-Uni soutient les efforts soutenus déployés par l'AIEA en vue de renforcer, partout dans le monde, le système international de garanties, qui fait partie intégrante du régime mondial de non-prolifération au titre du Traité sur la non-prolifération. Ce soutien à l'AIEA s'inscrit notamment dans le cadre de son programme d'appui aux garanties. Depuis 1981, le Royaume-Uni fournit une assistance pratique en vue de renforcer le régime de non-prolifération du Traité, au moyen des garanties de l'AIEA. Actuellement, nos priorités consistent à former les inspecteurs de l'AIEA, analyser des échantillons fournis par les inspecteurs nucléaires, produire des rapports régionaux à partir de sources en accès libre et participer au Réseau de laboratoires d'analyse. Le Royaume-Uni contribue à la non-prolifération grâce aux analyses des échantillons environnementaux et globaux effectuées par ce réseau, à la demande de l'AIEA.

Outre son programme d'appui aux garanties, le Royaume-Uni fournit également un appui et assure l'accès à ses compétences techniques lorsqu'il participe à des débats de l'AIEA sur : l'élaboration de techniques, méthodes et procédures visant à placer sous garanties des installations du cycle du combustible nucléaire ; la mise au point et l'évaluation de matériel, d'instruments et de méthodes permettant d'appliquer des garanties au cycle du combustible nucléaire ; et prête conseil afin d'améliorer les stratégies en matière de garanties pour les activités et centrales nouvelles et existantes du cycle du combustible nucléaire. Le Royaume-Uni a contribué à la tenue du colloque sur les garanties, organisé par l'AIEA en 2018, qui a encouragé le dialogue international sur les problèmes actuels et futurs pour ce qui est de l'application de celles-ci. Il a également contribué à mener à bien le projet de Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC), qui a permis d'accroître la productivité du Département des garanties.

<sup>7</sup> <http://www.iaea.org/Publications/Documents/Infcircs/2005/infcirc263a1.pdf>.

*Application des garanties*

Le Royaume-Uni estime qu'un accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel constitue la norme de vérification universelle, comme l'exigent les États parties au Traité.

Le protocole additionnel représente un pas en avant important en ce qui concerne l'application des garanties et le régime de non-prolifération. Ce changement est nécessaire pour adapter les garanties aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est uniquement dans le cadre du protocole additionnel qu'il est possible de conclure, de façon crédible, à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans un État.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni se félicite de l'entrée en vigueur de protocoles additionnels au Honduras, au Sénégal et en Thaïlande en 2017. Il met tout en œuvre pour exhorter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à donner effet à un protocole additionnel dès que possible.

Le Royaume-Uni reconnaît la pratique établie de longue date qui consiste, pour les États ayant peu ou pas d'activités nucléaires, à conclure un protocole relatif aux petites quantités de matières, additionnel à leur accord de garanties. Il rappelle également que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a décidé en 2005 de réviser le texte du modèle de protocole relatif aux petites quantités de matières. Il demande aux 28 États qui n'ont pas encore modifié ou annulé leur protocole relatif aux petites quantités de matières, de le faire, conformément à la décision du Conseil des Gouverneurs.

Le Royaume-Uni a également soutenu l'évolution de l'application des garanties, notamment au moyen du concept de contrôle au niveau de l'État. Il estime que l'application des garanties par l'AIEA doit continuer d'évoluer pour répondre aux nouvelles demandes et relever les nouveaux défis, en tenant compte de l'expérience acquise en la matière et en tirant parti des nouvelles techniques et technologies.

Le concept de contrôle au niveau de l'État permet à l'AIEA de faire porter ses efforts sur les domaines les plus importants en matière de garanties. L'élaboration et l'application de méthodes de contrôle au niveau de l'État font que les activités de terrain liées aux garanties sont moins prévisibles et que leur valeur dissuasive augmente. Le concept de contrôle au niveau de l'État a également permis d'améliorer les processus qualitatifs qui sous-tendent le fonctionnement des garanties, la mise en commun des informations, la gestion de l'information et les orientations internes, et de poursuivre l'analyse des voies d'acquisition pour appuyer l'identification et la hiérarchisation des objectifs techniques. Grâce à ces améliorations qui devront se poursuivre et qui ont rendu le fonctionnement des garanties plus cohérent et plus performant, l'AIEA donne plus d'assurances quant à la non-division des matières nucléaires. Elle a d'ailleurs mis au point une méthode de contrôle au niveau de l'État pour l'application de garanties au Royaume-Uni.

## ii. Contrôles des exportations

### *Résolution 1540 du Conseil de sécurité*

Le Royaume-Uni s'est efforcé de promouvoir la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 du Conseil de sécurité depuis son adoption à l'unanimité en 2004. Il assure avec d'autres pays la vice-présidence du Comité 1540, et à cet égard il coopère avec les États Membres de l'ONU pour renforcer les activités visant à promouvoir la mise en œuvre de la résolution par tous les pays. Nous collaborons avec des organisations internationales et dans le cadre d'initiatives internationales, notamment l'AIEA et le Partenariat mondial du G7, pour apporter un large soutien technique et financier. Il s'agit notamment d'améliorer la sécurité des informations, des

connaissances et du savoir-faire dans les pays partenaires, de faciliter le débat et de fournir une formation pour renforcer la participation, les capacités et les compétences des partenaires, ainsi que de préserver les connaissances techniques et scientifiques nationales concernant la lutte contre la prolifération, la maîtrise des armements et le maintien de la sécurité chimique, biologique et radionucléaire.

Les capacités du Royaume-Uni en matière de contrôle des exportations et ses moyens d'intervention lui permettent de maintenir en place un régime de contrôle des exportations efficace et performant, et de renforcer les mesures de contrôle sur les exportations internationales. À l'issue de l'examen complet de la résolution 1540 du Conseil de sécurité en 2016, le Royaume-Uni a joué un rôle actif pour améliorer la suite donnée aux propositions énoncées dans la résolution 2325 du Conseil de sécurité. Il s'agissait notamment d'aider le Comité 1540 et ses groupes de travail à renforcer les activités de sensibilisation, à collaborer avec le milieu universitaire et la société civile et à poursuivre le dialogue et la sensibilisation sur la menace posée par les technologies nouvelles et émergentes.

#### *Groupe des fournisseurs nucléaires*

En s'acquittant des obligations qui lui incombent dans le cadre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger, le Royaume-Uni contribue à réduire au minimum la prolifération nucléaire tout en veillant à ce que les États remplissant les conditions requises puissent accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous avons mis en œuvre des régimes de contrôle efficaces des exportations stratégiques nucléaires conformément aux listes d'exclusion du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger. Les exportations visées sont évaluées en fonction de critères rigoureux et des politiques du Gouvernement du Royaume-Uni en matière de contrôle des exportations. Un système de contrôle efficace, s'appuyant sur l'ordonnance de 2008 sur le contrôle des exportations, permet de déjouer les tentatives visant à contourner les contrôles et contribue à faciliter les transferts légitimes.

Nous appuyons activement les activités du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger. Nous assurons le secrétariat des réunions du Comité Zangger et apportons de vastes connaissances techniques au Groupe d'experts techniques du Groupe des fournisseurs nucléaires, en veillant à ce que les listes d'exclusion de ce dernier prennent en compte l'évolution des menaces de prolifération et les technologies émergentes. Nous communiquons également des informations sur les régimes d'autorisation et d'application des règlements aux gouvernements participants, tant de manière ponctuelle que dans le cadre de réunions d'échange d'informations sur ces régimes.

### **iii. Sécurité nucléaire**

#### *Sécurité nucléaire civile*

Au Royaume-Uni, le régime de sécurité applicable au secteur nucléaire civile, qui est performant et efficace, est pleinement conforme aux normes internationales. Les mesures de sécurité se fondent sur les principes de la méthode progressive et de la méthode de défense en profondeur, et font l'objet d'examen permanents.

En 2010, le Royaume-Uni a déposé ses instruments de ratification de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui est entré en vigueur en mai 2016. Il dispose d'une législation qui prévoit la mise en œuvre de la Convention et de son amendement. En 2009, il a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, se dotant ainsi d'une base juridique pour la coopération internationale en matière

d'enquêtes, de poursuites et d'extraditions concernant les personnes liées aux actes terroristes impliquant des matières radioactives ou un dispositif nucléaire. Nous encourageons vivement tous les États à signer et à ratifier dès que possible la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et son amendement de 2005. Le Royaume-Uni a versé des fonds à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour organiser, en décembre 2014 en Thaïlande, une conférence régionale visant à promouvoir la ratification de ces conventions. Nous avons aidé l'ONUDC et l'AIEA à organiser, en octobre 2015, un atelier plus large ciblant plus de 50 pays.

Le Royaume-Uni participe à des discussions préparatoires de haut niveau pour que les travaux de la conférence d'examen de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et de son amendement, qui devrait avoir lieu en 2021, soient fructueux. La première réunion technique de la Conférence d'examen aura lieu à l'été 2019. En prévision de cette réunion, le Royaume-Uni examinera la Convention et sa pertinence, tout en identifiant les domaines qui doivent être renforcés. Il continue également de contribuer activement à la stratégie mondiale du Groupe du G7 sur la sûreté et la sécurité nucléaires, dirigée par le Canada, qui vise à rendre universelles la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et son amendement.

#### *Réglementation en matière de sécurité nucléaire civile*

Au Royaume-Uni, l'Office for Nuclear Regulation (Bureau de la réglementation des installations nucléaires) adopte une approche axée sur les résultats concernant la réglementation de la sécurité nucléaire civile, qui s'est traduite par la publication en mars 2017 de directives sur les principes d'évaluation de la sécurité. Tout en maintenant les normes élevées de sécurité nucléaire qui existent déjà dans le secteur nucléaire civil au Royaume-Uni et en renforçant la cybersécurité, cette approche donnera aux sites nucléaires civils plus de latitude pour mettre au point des solutions novatrices en matière de sécurité et qui correspondent à leurs besoins commerciaux. Le secteur est tenu de mettre en place des mesures d'atténuation plus efficaces en matière de cybersécurité, lesquelles sont également énoncées dans les principes d'évaluation de la sécurité.

#### *Sécurité des informations nucléaires*

Le Royaume-Uni a mis l'accent sur la nécessité de sécuriser les informations nucléaires sensibles dans le cadre du Sommet sur la sécurité nucléaire, du Partenariat mondial et de l'AIEA. En 2017, il a publié sa stratégie de cybersécurité nucléaire civile, que le Gouvernement, l'Office for Nuclear Regulation (Bureau de la réglementation des installations nucléaires) et le secteur ont adopté et dans laquelle ils définissent la voie à suivre pour que le secteur nucléaire civil anticipe l'évolution rapide des menaces qui pèsent sur les logiciels et le matériel, et les faiblesses qui les caractérisent.

Dans le plan quinquennal de la stratégie, les résultats escomptés au cours de cette période sont décrits en détail, permettant ainsi au secteur d'être mieux à même de comprendre les enjeux de la cybersécurité et d'y faire face. L'objectif est de veiller à ce que le secteur nucléaire civil adopte une approche réfléchie pour comprendre la cybermenace et fournir des solutions axées sur les résultats, approuvées par l'autorité chargée de la réglementation.

Cette stratégie permet aussi au Gouvernement du Royaume-Uni de veiller à ce que le pays dispose d'un système énergétique sûr et résilient, en donnant au secteur



nucléaire civil les moyens de se défendre contre les cybermenaces en constante évolution, de réparer leurs conséquences et de développer une résilience à leur égard. Elle prévoit en outre la gestion sûre, responsable et rentable du secteur énergétique au Royaume-Uni.

*Service consultatif international sur la protection physique*

En février 2016, le Royaume-Uni est devenu le premier État doté d'armes nucléaires à avoir accueilli une mission initiale d'examen par les pairs du Service consultatif international sur la protection physique, qui s'est achevée en 2011, et une mission de suivi en 2016. La mission initiale de 2011 a procédé à un examen du cadre juridique et réglementaire du Royaume-Uni en matière de sécurité nucléaire civile et à un examen des mesures et procédures de sécurité mises en place pour appliquer ce cadre dans les installations et pendant le transport. En 2016, la mission de suivi a examiné les mesures prises pour donner suite aux recommandations de la mission de 2011 et fourni des conseils supplémentaires, en même temps qu'elle a recensé les exemples de bonnes pratiques pour en faire part aux autres États Membres. Par la suite, en novembre 2016, le Royaume-Uni a financé et accueilli une conférence pour marquer les 20 ans de ces missions d'examen par les pairs.

*Appui fourni à l'Agence internationale de l'énergie atomique*

Le Royaume-Uni soutient l'AIEA dans tous ses domaines d'activité, y compris la sûreté et la sécurité nucléaires. Il participe activement aux travaux du Comité des orientations sur la sécurité nucléaire et met à disposition des experts dans le cadre des missions initiales d'examen par les pairs et d'autres missions consultatives.

Parmi les États membres, le Royaume-Uni est le deuxième contributeur au Fonds extrabudgétaire pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, grâce auquel celle-ci exécute son Plan sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021 et aide les États, sur demande, à élaborer, renforcer et pérenniser leurs régimes nationaux de sécurité nucléaire. Depuis 2010, le Royaume-Uni a versé plus de 40 millions de livres sterling au Fonds pour la sécurité nucléaire, qui permet de soutenir divers projets de renforcement de la sécurité nucléaire dans une bonne dizaine de pays et de renforcer les installations et la capacité de l'AIEA à fournir cette assistance. En 2018, le Royaume-Uni a annoncé une contribution d'environ 2 millions de livres sterling à l'appui de la création d'un laboratoire de démonstration de systèmes de protection physique au sein des laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf, près de Vienne. Cela contribuera encore au programme de modernisation qui est en cours à Seibersdorf et permettra de construire des installations de pointe pour que les États membres puissent mettre à l'essai diverses technologies de protection physique et suivre une formation dans ce domaine.

Par l'intermédiaire de l'AIEA, le Royaume-Uni a également contribué à d'autres projets en faveur de la sécurité nucléaire et de la non-prolifération, notamment en allouant un montant d'environ 650 000 livres sterling à la conversion du réacteur de recherche nigérian pour l'utilisation de combustibles à uranium faiblement enrichi et au retrait du combustible hautement enrichi du cœur du réacteur. En outre, en 2018, il s'est engagé à verser environ 250 000 livres sterling dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques pour financer l'achat d'un irradiateur à rayons X et les travaux de recherche connexes afin de mettre au point des méthodes plus sûres pour combattre les moustiques *Aedes*, vecteurs d'agents pathogènes pour l'homme, notamment le virus Zika, dans le cadre de la technique de l'AIEA de stérilisation des insectes.

*Jouer un rôle de chef de file international à la suite des Sommets sur la sécurité nucléaire*

Le Royaume-Uni a participé activement aux Sommets sur la sécurité nucléaire tenus en 2010, 2012, 2014 et 2016. Le Premier Ministre britannique a conduit la délégation du Royaume-Uni qui a participé au quatrième et dernier Sommet, tenu en avril 2016. Le pays a fait part de son engagement à participer, en première ligne, aux actions engagées sur le plan international pour renforcer la cybersécurité des centrales nucléaires, à procéder au transport le plus important d'uranium fortement enrichi et à investir plus de 10 millions de livres en 2016 en vue de l'amélioration, dans le monde entier, des normes en matière de sécurité nucléaire. Le Royaume-Uni reste un membre actif du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire, son souci étant le maintien de la dynamique mondiale insufflée par les Sommets sur la sécurité nucléaire.

*Mettre en commun les meilleures pratiques en matière de sécurité nucléaire civile*

Des experts britanniques participent régulièrement aux activités organisées par l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (IMLTN). Coprésidée par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et réunissant des représentants de 88 pays, l'Initiative vise le renforcement des capacités dont disposent les pays pour prévenir, détecter et combattre le terrorisme nucléaire. Le Royaume-Uni, qui assure depuis 2017 la présidence du Groupe de travail sur la détection nucléaire de l'Initiative, a encouragé ces deux dernières années la tenue de nombreuses activités de détection, d'intervention et de criminalistique ou y a contribué. En février 2018, le Royaume-Uni a accueilli à Londres un atelier destiné aux membres de l'Initiative et consacré à la planification et aux interventions d'urgence. Il a en outre co-organisé, au Canada, une activité interdisciplinaire destinée à évaluer les capacités de détection, d'intervention et d'enquête des États, au regard de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et de son amendement et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, rencontre qui a mis en évidence le fait que les États devaient se doter de cadres réglementaires et juridiques solides pour pouvoir s'acquitter des obligations qu'ils assument en vertu de ces conventions.

*Réglementation en matière de sécurité nucléaire dans le domaine de la défense*

Le Royaume-Uni attache une grande importance aux responsabilités qui lui incombent en matière de protection de ses matières nucléaires de défense. La comptabilisation et le contrôle des matières nucléaires de défense font l'objet de mesures extrêmement rigoureuses, qui sont au moins aussi strictes que celles applicables aux matières nucléaires civiles et sont fondées sur la législation britannique et les meilleures pratiques du secteur. Les dispositions qui régissent la sécurité reposent sur le principe de l'interdiction de tout accès non autorisé et font appel à des mesures de sécurité intégrées et à plusieurs niveaux, conçues pour contrer différents types de menaces et constamment révisées. Des mesures de sécurité très strictes s'appliquent au personnel qui est responsable des matières nucléaires de défense et des informations y relatives ou y a accès. Nous disposons également d'un programme permanent dont l'objet est la protection des réseaux de défense et des informations qu'ils renferment contre tout accès non autorisé et toute utilisation abusive.

Le Defence Nuclear Security Regulator (Autorité chargée de la sécurité nucléaire dans le domaine de la défense) veille à l'application des dispositions relatives à la sécurité, en recourant à des processus indépendants et rigoureux, conformément aux meilleures pratiques consacrées sur le plan international et au Royaume-Uni dans le secteur du nucléaire civil. L'autorité procède à des inspections

et à des évaluations régulières des mesures prises en matière de sécurité concernant le volet physique et les questions relatives au personnel, à l'information et à la cybersécurité, afin de fournir davantage de garanties quant à la sécurité des matières nucléaires de défense du Royaume-Uni.

*Réglementation en matière de sécurité nucléaire dans le domaine de la défense*

Le Royaume-Uni a défini une norme de référence relative à la réglementation et à la garantie de la sécurité nucléaire dans le domaine de la défense, exposée dans le cadre des publications en libre accès interarmées concernant la réglementation de ses programmes de propulsion nucléaire navale et d'armes nucléaires. L'application de cette norme relève de l'Autorité chargée de la sécurité nucléaire dans le domaine de la défense, qui fait partie de la Defence Safety Authority (Autorité chargée de la sûreté de la défense).

L'Autorité chargée de la sécurité nucléaire dans le domaine de la défense veille à la sécurité nucléaire des programmes britanniques de propulsion nucléaire navale et d'armes nucléaires, conformément aux normes les plus élevées applicables en vertu de la législation, de la politique de défense et des bonnes pratiques établies dans le secteur du nucléaire.

L'Autorité comprend un personnel civil et des membres de la marine, principalement des ingénieurs et des chercheurs spécialisés dans le nucléaire, et s'appuie sur les connaissances et les compétences spécialisées des experts issus de domaines autres que la défense. Les inspecteurs de l'Autorité examinent les dispositions relatives à la gestion des matières nucléaires de la défense ainsi que les schémas et les activités nucléaires, et sont responsables, en tant qu'autorités compétentes au sein de la défense, de l'approbation des conteneurs utilisés pour le transport des matières nucléaires de la défense et, en ce qui concerne le transport des armes nucléaires, de l'activité de transport elle-même. L'Autorité collabore étroitement avec l'instance de réglementation officielle en matière de sécurité nucléaire, à savoir l'Office for Nuclear Regulation (Agence pour la sûreté nucléaire), avec les organismes britanniques chargés de la réglementation dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'avec d'autres instances de réglementation dans le secteur de la défense.

**iv. Zones exemptes d'armes nucléaires**

Dans le cadre de son engagement en faveur du Traité sur la non-prolifération, le Royaume-Uni continue d'appuyer le principe des zones exemptes d'armes nucléaires. Comme indiqué dans l'examen stratégique de défense et de sécurité de 2015, nous reconnaissons que les garanties négatives de sécurité peuvent jouer un rôle majeur dans le renforcement du régime de non-prolifération et de la sécurité régionale et internationale.

*Zones existantes*

Le Royaume-Uni a signé et ratifié les protocoles additionnels à quatre traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires, fournissant des garanties négatives de sécurité à près de 100 pays d'Amérique latine (Traité de Tlatelolco), du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), d'Afrique (Traité de Pelindaba) et d'Asie Centrale (Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale). Par ailleurs, nous appuyons les déclarations politiques parallèles adoptées par les États dotés d'armes nucléaires et la Mongolie concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires conféré à la Mongolie.

*Zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est*

Le Royaume-Uni continuera de signer les protocoles aux traités existants sur les zones exemptes d'armes nucléaires afin de contribuer au renforcement des garanties négatives de sécurité existantes. Conjointement avec d'autres États dotés d'armes nucléaires, nous continuerons de collaborer avec les États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est en vue de la signature d'un protocole à ce traité dans un avenir proche.

*Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient*

Le Royaume-Uni reste pleinement attaché à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et à la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive et de ses vecteurs. Nous sommes depuis longtemps d'avis que toutes les décisions liées à la création d'une telle zone doivent être prises sur la base du consensus. En tant que coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, nous reconnaissons pleinement les responsabilités qui nous incombent à ce titre. Nous restons disposés à appuyer activement et à faciliter la reprise d'un dialogue régional visant à réconcilier les vues divergentes concernant les modalités d'organisation d'une conférence sur la base d'arrangements librement conclus par tous les États de la région, conformément au plan d'action de 2010 relatif au Traité sur la non-prolifération.

**v. Conformité et autres questions connexes***République populaire démocratique de Corée*

Le Royaume-Uni appuie les efforts faits en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée et estime que les négociations sont le meilleur moyen de progresser vers cet objectif. Tant que le pays n'aura pas pris de mesures concrètes pour atteindre cet objectif, il faudra continuer d'appliquer des sanctions strictes. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à faire preuve de bonne foi dans les négociations et à respecter ses engagements. Ce n'est que de cette façon que le pays pourra garantir un avenir plus stable et plus prospère à son peuple.

Aux côtés de partenaires qui partagent la même optique, nous nous employons activement à garantir la mise en application exhaustive de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée. Nous continuons d'appuyer les travaux du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et de coopérer pleinement avec ce dernier. Le Royaume-Uni a non seulement signalé au Groupe d'experts des violations des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée mais a également contribué à lui communiquer des informations pertinentes pour ses enquêtes. Nous avons également déployé quatre navires de la marine royale en vue de contribuer à l'application des sanctions maritimes.

Nous nous employons aussi à faire connaître les activités illicites de la République populaire démocratique de Corée qui constituent des violations flagrantes des mesures de sanction. Nous avons par ailleurs financé plusieurs activités d'information à l'échelon régional, notamment des ateliers organisés en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est en 2018. Auparavant, nous avons également financé l'organisation d'un atelier régional en partenariat avec le Groupe d'experts des Nations Unies à Johannesburg. Cet atelier, qui s'adressait aux secteurs public et privé, a fait mieux connaître les activités illicites de la République populaire démocratique de Corée et encouragé l'application effective des mesures de sanction.

## vi. Autres contributions à la non-prolifération des armes nucléaires

### *République islamique d'Iran*

Le Royaume-Uni a été partie aux négociations sur le Plan d'action global commun tenues en 2015 entre l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Chine, la France, la République islamique d'Iran et le Royaume-Uni, et en est signataire. La mise en œuvre de ce plan d'action a commencé en janvier 2016. L'accord consiste à faire en sorte que, pendant 10 ans, la République islamique d'Iran mette au moins 12 mois à produire suffisamment de matières fissiles pour fabriquer une arme. Par ailleurs, la République islamique d'Iran s'est engagée à ne jamais chercher à mettre au point des armes nucléaires. Nous sommes déterminés à empêcher la République islamique d'Iran d'accéder à l'arme nucléaire et à veiller à ce qu'elle respecte toutes ses obligations et tous ses engagements dans le domaine du nucléaire, y compris les obligations découlant de la résolution 2231 du Conseil de sécurité, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son accord de garanties avec l'AIEA, ainsi que du protocole additionnel. Nous estimons que le Plan d'action global commun est un accord crucial en ce qu'il rend le monde plus sûr en neutralisant la menace de l'arme nucléaire en Iran.

Les activités nucléaires de la République islamique d'Iran font l'objet d'un suivi et de rapports par l'AIEA, qui a affirmé dans tous ses rapports que le Plan d'action global commun avait été respecté depuis sa date d'application. Le Royaume-Uni restera attaché à cet accord aussi longtemps que la République islamique d'Iran respectera pleinement ses engagements nucléaires. Nous soutenons financièrement l'AIEA et croyons au professionnalisme, à l'impartialité et à la rigueur dont elle fait preuve dans ses activités de vérification et de suivi en Iran, conformément aux pratiques standard en matière de garanties et sur la base de toutes les informations disponibles. Le Royaume-Uni, qui est un membre actif du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, continue d'attirer l'attention sur l'importance que revêtent l'indépendance et les compétences techniques de l'Agence.

Depuis l'application du Plan d'action global commun, le Royaume-Uni a versé plus de 2 millions de livres en vue d'appuyer les travaux de vérification de l'AIEA concernant l'accord. Il contribue aussi à l'application du Plan d'action global commun en assurant, depuis mai 2018, la coprésidence du projet de modernisation de la centrale d'Arak, qui a pour objet la transformation du réacteur à eau lourde d'Arak en réacteur de recherche ne posant pas de risque de prolifération.

Le Royaume-Uni est préoccupé par le programme de missiles balistiques de la République islamique d'Iran. Dans sa résolution 2231 (2015), le Conseil de sécurité a prié l'Iran « de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques ». Toutefois, depuis l'adoption de cette résolution, et en violation de celle-ci, la République islamique d'Iran a effectué à plusieurs reprises des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

### *Partenariat mondial*

Le Royaume-Uni apporte une importante contribution au Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. En 2013, sous la présidence du Royaume-Uni, le Partenariat mondial a mis en place des mécanismes visant à mieux adapter le financement et les compétences de cette instance aux besoins spécifiques en matière de sécurité, ainsi qu'à améliorer la coordination et l'exécution du projet. Le Royaume-Uni continuera de jouer son rôle de chef de file du Partenariat mondial dans le cadre de sa présidence du G7 en 2021.

Entre 2002 et 2019, le Royaume-Uni a versé plus de 350 millions de livres pour le financement des projets du Partenariat mondial.

Notre plus grande contribution au Partenariat mondial a été le financement d'un programme mondial en faveur de l'amélioration de la sécurité nucléaire dans plus de 20 pays. En coopération avec ses partenaires internationaux, le Royaume-Uni s'emploie à lutter contre une série de menaces liées à la sécurité nucléaire et à la prolifération nucléaire au niveau international, notamment en réduisant au maximum le stockage d'uranium fortement enrichi à des fins civiles, en renforçant la sécurité aux frontières et les capacités de lutte contre le trafic illicite et en assurant la durabilité grâce au développement d'une culture efficace de la sécurité nucléaire dans les organisations et les établissements concernés. En collaboration avec plusieurs partenaires internationaux, le Royaume-Uni continue de mener à bien des projets dans le cadre du programme mondial de réduction des menaces, qui vise à :

- améliorer la sécurité des matières fissiles ;
- réduire le nombre de sites abritant des matières nucléaires et radiologiques sensibles et améliorer la sécurité des autres sites ;
- renforcer la culture de la sécurité nucléaire et la sécurité des matières nucléaires en transit ;
- et empêcher l'acquisition par les acteurs non étatiques d'informations et de compétences en matière de prolifération.

#### *Système d'approbation universitaire technologique*

Au Royaume-Uni, le système d'approbation universitaire technologique vise à lutter contre la diffusion des savoirs et des compétences des programmes universitaires qui pourraient être utilisés à des fins de prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Les établissements universitaires britanniques sont strictement tenus de respecter les exigences de l'État en matière de visas. Pour obtenir un visa étudiant et entrer ou rester au Royaume-Uni pour poursuivre des études postuniversitaires ou la recherche dans certains domaines précis, les étudiants doivent obtenir au préalable un certificat par l'intermédiaire de ce système.

### **Section III : Rapports sur les mesures nationales relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques**

#### **i. Promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques**

Le Royaume-Uni défend depuis longtemps l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et continuera de le faire. Le développement du nucléaire civil ne doit pas porter atteinte aux objectifs de sûreté, de sécurité et de non-prolifération et doit être conforme aux garanties de sécurité. Conformément aux droits consacrés à l'article IV du Traité sur la non-prolifération et à condition que les pays concernés respectent pleinement leurs obligations en matière de non-prolifération, nous reconnaissons le droit inaliénable de toutes les parties à rechercher, développer et utiliser le nucléaire civil dans leur propre intérêt.

#### *Stratégie industrielle*

En novembre 2017, le Gouvernement britannique a lancé une stratégie industrielle ambitieuse établissant un plan à long terme de stimulation de la productivité et du pouvoir d'achat de la population du Royaume-Uni. Cette stratégie

prévoit également d'aider les entreprises à créer des emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés partout au Royaume-Uni au moyen d'investissements dans des compétences, des infrastructures et des industries tournées vers l'avenir.

L'un des quatre grands défis recensés dans cette stratégie industrielle est la croissance propre. Le Royaume-Uni a placé la croissance propre au cœur de la stratégie afin d'accroître la productivité, de stimuler le pouvoir d'achat de la population et de s'assurer que le Royaume-Uni reste un chef de file mondial dans la lutte contre les changements climatiques, y compris pour ce qui est de la prise de décisions dans le domaine du nouveau nucléaire. Nous appuyons la Conférence internationale de l'AIEA sur les changements climatiques et le rôle de l'électronucléaire, qui se tiendra en octobre 2019. Celle-ci offrira l'occasion d'examiner le rôle primordial que peut jouer l'énergie nucléaire, en tant que source d'énergie à faible émission de carbone, dans l'atténuation des effets des changements climatiques, afin d'aider les États membres à respecter les obligations découlant de l'Accord de Paris. Nous espérons que des spécialistes des changements climatiques et de l'énergie nucléaire venus d'horizons divers participeront à cette conférence, aux côtés d'autres organisations internationales compétentes, afin qu'un débat riche, éclairé et diversifié puisse se tenir sur cette question très importante.

#### *Progrès en matière de nucléaire civil*

Le Royaume-Uni a été le premier pays à mettre en place une industrie du nucléaire civil avec l'ouverture du réacteur Calder Hall en 1956. Aujourd'hui, le nouveau nucléaire a un rôle majeur à jouer dans la transition vers une société à faible intensité de carbone. À ce jour, il s'agit de la seule technologie éprouvée qui peut être déployée à une échelle suffisamment grande pour produire sans interruption de l'énergie à faible intensité de carbone. En outre, le nucléaire est essentiel en ce qu'il garantit la sécurité énergétique et la disponibilité constante en énergie au Royaume-Uni. Notre politique énergétique repose principalement sur le fait que la diversité des sources de production permet de garantir la sécurité énergétique. Qu'il s'agisse du nombre de fournisseurs de gaz ou, dans le cas présent, du nombre de technologies utilisées pour produire de l'électricité, il est important de conserver différentes sources d'approvisionnement.

Un accord relatif au secteur du nucléaire au Royaume-Uni permet au Gouvernement et aux industries britanniques de travailler en partenariat en vue de renforcer la sécurité et de se doter de futurs effectifs dynamiques et à la pointe des innovations nucléaires. Cet accord prévoit un ferme engagement en faveur de l'accroissement de la diversité du personnel qui doit permettre à davantage de femmes d'accéder à des établissements d'enseignement supérieur et à d'autres systèmes nationaux spécialisés dans les questions nucléaires. La diversité du personnel et des équipes permet d'accroître la pluralité des pensées en regroupant une variété de points de vue, d'opinions et d'idées, condition à remplir si l'on veut tirer parti des futurs niveaux d'innovation et de productivité dans le secteur du nucléaire.

Les petits réacteurs nucléaires perfectionnés offrent la possibilité de réduire les coûts, objectif visé dans l'accord du secteur du nucléaire, au moyen d'innovations technologiques et en matière de production, ainsi que de créer des emplois à haute qualification et d'aider le Royaume-Uni à atteindre ses objectifs en matière de croissance propre. Cinq petits réacteurs modulaires sont utilisés dans le cadre de la phase initiale de coopération entre l'Office for Nuclear Regulation et l'Environment Agency (agence nationale de l'environnement) afin de mieux comprendre le système réglementaire britannique. Nous sommes disposés à partager nos informations et notre expérience avec les États membres de l'AIEA à mesure que nous réaliserons des progrès et que nous recueillerons des enseignements, et nous soutenons pleinement le

rôle de l'AIEA, qui consiste à renforcer la sécurité des petits réacteurs modulaires au niveau international, à mesure qu'ils évoluent de la phase de conception à la phase de mise en œuvre.

Par ailleurs, le Gouvernement britannique s'est engagé à mettre en place un système de stockage des déchets radioactifs en couche géologique profonde en vue de la gestion sur le long terme des déchets hautement radioactifs en toute sûreté et sécurité. Le 19 décembre 2018, le Gouvernement britannique a ainsi publié un document d'orientation sur la recherche d'un site pour l'installation de tels équipements. Ce document établit le cadre général des décisions futures du Gouvernement en matière de planification et définit les modalités de coopération avec les populations locales. La publication de ce document d'orientation final marque le début d'un nouveau processus national de recherche d'un site adapté pour accueillir une installation de stockage en couche géologique profonde.

Le Royaume-Uni est fermement attaché à la transparence dans le domaine du nucléaire civil. À cet égard, le Gouvernement tient régulièrement un forum sur le nucléaire avec des organisations non gouvernementales, afin de permettre à ces dernières et au public de soumettre aux hauts fonctionnaires et aux instances de réglementation des observations constructives sur les enjeux dans ce domaine.

Le Royaume-Uni établit également des rapports dans le cadre de la Convention sur la sûreté nucléaire de l'AIEA et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

Le Royaume-Uni utilise les voies bilatérales pour encourager activement les autres États membres à devenir parties contractantes aux conventions de l'AIEA, ainsi qu'un large éventail de pairs évaluateurs afin d'aider l'AIEA à fournir ses services. Dans ce contexte, nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir au Royaume-Uni le Service intégré d'examen de la réglementation en novembre 2019.

## **ii. Assistance technique de l'AIEA à ses États membres**

Le Traité sur la non-prolifération définit le cadre et les garanties nécessaires au transfert de l'énergie et des technologies nucléaires dans des conditions de sûreté et de sécurité. Ce cadre, appuyé par les travaux de l'AIEA, aide les États à améliorer leur niveau de développement socioéconomique et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement. Les travaux de l'AIEA dans ce domaine constituent une démonstration pratique de l'action menée dans le cadre du Traité sur la non-prolifération. À cet égard, le Royaume-Uni appuie fermement l'action du Département des sciences et des applications nucléaires et du Département de la coopération technique de l'AIEA.

Le Programme de coopération technique, qui est l'un des principaux vecteurs du transfert de compétences et de technologies nucléaires, permet aux pays d'utiliser les technologies nucléaires dans de bonnes conditions de sûreté, de sécurité et d'efficacité. Il importe de garantir la sûreté du financement de l'AIEA et, pour ce faire, nous versons nos contributions au Fonds de coopération technique en intégralité et dans les délais impartis. En 2018, notre contribution au Fonds s'élevait à 3,3 millions de livres.

Le Royaume-Uni a également versé une contribution extrabudgétaire de plus de 850 000 livres afin d'aider l'AIEA à mener à bien ses projets de rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL et ReNuAL+) et, récemment, une contribution visant à appuyer la mise en place d'un centre de recherche sur les neutrons dans le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires de Seibersdorf. Ces contributions devraient permettre aux États membres de continuer à



percevoir tous les avantages sur le long terme des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, grâce aux services et à l'assistance fournis par l'AIEA.

Le Royaume-Uni met régulièrement à disposition des connaissances spécialisées et une assistance technique afin d'asseoir durablement et de renforcer les utilisations pacifiques des technologies nucléaires, y compris dans le cadre de projets de recherche coordonnés, en contribuant à l'élaboration des normes et des orientations de l'AIEA et en participant à des missions d'examen critique par les pairs auprès des autres États membres.

Nous soutenons résolument les dispositions prises pour encourager l'adoption de démarches créatives permettant de promouvoir les activités de l'AIEA liées aux sciences et aux technologies nucléaires, et félicitons le Costa Rica et le Japon d'avoir présidé avec succès la toute première conférence consacrée exclusivement à cette question, qui s'est tenue en novembre dernier. Le Royaume-Uni a eu le plaisir de contribuer à la tenue de la conférence, sa délégation étant composée notamment de Robin Grimes, Conseiller scientifique en chef du Royaume-Uni pour les sciences et les technologies nucléaires, et du Dr Fiona Rayment, Directrice exécutive du Nuclear Innovation and Research Office et leader d'opinion en matière de compétences nucléaires, d'égalité femmes-hommes et d'innovation. Nous continuerons de collaborer avec l'AIEA en vue de définir de nouveaux domaines dans lesquels les connaissances et la contribution du Royaume-Uni pourront être mobilisées pour progresser dans le développement des utilisations pacifiques des sciences et des technologies nucléaires, conformément aux conclusions issues de la conférence. Nous continuons en outre de fournir notre expertise technique à l'AIEA et de lui donner accès à nos instituts de recherche de renommée mondiale afin de contribuer aux travaux de recherche et de développement de l'Agence. Les institutions britanniques participent actuellement à plus de 30 projets de recherche coordonnés portant sur des sujets liés à l'environnement, aux ressources en eau, à la santé humaine, à la recherche médicale, à l'alimentation et à l'agriculture.

En coopération avec l'AIEA et d'autres États membres, le Royaume-Uni œuvre en faveur d'un juste équilibre, d'une gestion financière saine et d'une gouvernance efficace du Programme de coopération technique, de manière à ce que les pays à plus faible revenu puissent bénéficier le plus des fonds disponibles.

### **iii. Sécurité et responsabilité en matière de nucléaire civil**

Le Royaume-Uni appuie fermement l'action coordonnée qui est menée à l'échelle internationale en vue d'une amélioration constante de la sécurité nucléaire dans le monde entier. Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'application de normes élevées de sécurité nucléaire, nous nous efforçons de donner l'exemple en respectant nos obligations en tant que partie contractante aux instruments internationaux pertinents en matière de sécurité nucléaire, tels que la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Le Royaume-Uni est partie à la Convention de Paris relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et à la Convention complémentaire correspondante (Bruxelles).

Le Royaume-Uni a participé activement à la sixième réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, qui s'est tenue en mai 2018. Dans le cadre du processus d'examen critique par les pairs, le groupe de pays du Royaume-Uni a salué le pays pour avoir mis en place une hiérarchie des déchets, qui a été qualifiée de « bon résultat », à savoir la meilleure appréciation attribuée dans le cadre de la Convention. Le Royaume-Uni continue d'encourager les États à devenir parties aux différentes conventions sur la sécurité nucléaire.

Le Royaume-Uni se félicite de l'entrée en vigueur, en mai 2016, de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous avons déposé en 2010 nos instruments de ratification de l'Amendement de 2005 à la Convention. Nous encourageons la mise en œuvre intégrale et universelle de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

---